



Synthèse du PAS

Projet d'Aménagement Stratégique

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'OUEST CORNOUAILLE

Débatu en comité syndical du 24 février 2026



TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	3
Axe 1 : de la terre à la mer, des paysages exceptionnels aux ressources précieuses.....	6
Axe 2 : Un développement solidaire et équilibré.....	8
Axe 3 : Un territoire organisé face aux effets du changement climatique et engagé dans les transitions	12
Suite de la procédure	14

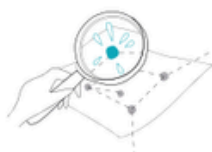
PRÉAMBULE

A QUOI SERT LE SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire sur une période de vingt ans. Il aborde diverses thématiques, telles que le cadre de vie, les mobilités, l'habitat, le développement économique, la gestion de l'environnement et des ressources, ainsi que la prévention des risques littoraux.

QUEL EST SON CONTENU ?

Le SCoT se compose de 3 documents :



Diagnostic territorial

- >> Etat des lieux du territoire
- >> Identifier les grands enjeux



Document d' Orientations et d'Objectifs (DOO)

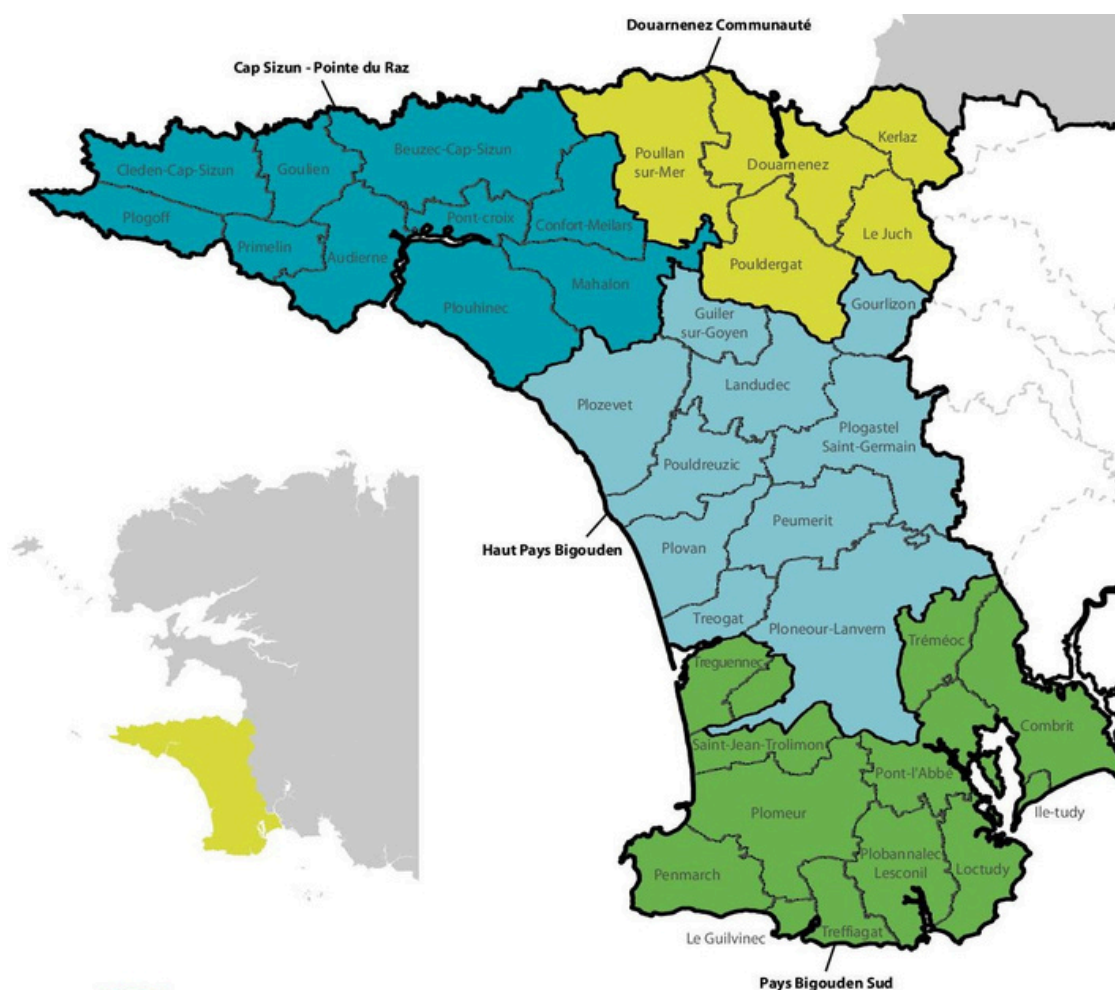
- >> Traduction du PAS en objectifs concrets
- >> S'impose dans un lien de comptabilité aux PLH, PCAET, PLU/PLUi, autorisations d'exploitation commerciale



Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- >> Stratégie des élus pour le devenir du territoire
- >> Réponse aux enjeux identifiés lors du diagnostic

LE TERRITOIRE DU SCOT



Le territoire de l'Ouest Cornouaille se situe à l'extrémité occidentale du département du Finistère. Localisé à l'ouest de l'agglomération de Quimper, il s'inscrit dans la périphérie de ce pôle, tout en conservant une organisation territoriale et des dynamiques propres. Il est constitué de 4 communautés de communes : Pays bigouden Sud, haut Pays bigouden, Cap Sizun-Pointe du Raz et Douarnenez communauté, qui rassemblent au total 37 communes.

Le territoire est marqué par une forte richesse paysagère et environnementale, constituant un atout important pour son attractivité touristique ainsi que pour la qualité de vie des habitants. En 2022, il comptait environ 91 000 habitants.

Historiquement, l'économie locale s'est développée autour de la pêche et de l'industrie de transformation du poisson, notamment les conserveries. Bien que ces activités aient connu des mutations, elles restent aujourd'hui un élément central du tissu économique local, aux côtés du tourisme littoral et de l'agriculture.

Comme de nombreux territoires littoraux et ruraux, l'Ouest Cornouaille est confronté à plusieurs défis. Parmi les principaux figurent le maintien de l'activité économique, la gestion de l'attractivité résidentielle et touristique, la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi que l'amélioration de l'accessibilité et des mobilités.

QU'EST CE QUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE ?

Le projet d'aménagement stratégique constitue la feuille de route politique pour le développement et l'aménagement du territoire à horizon 20 ans. Il s'établit à partir des enjeux dégagés du diagnostic territorial et concourt à coordonner les politiques publiques du territoire et favoriser un développement équilibré entre les différentes polarités et fonctionnalités du territoire (habitat, activités économiques, équipements, espaces naturels, ...)



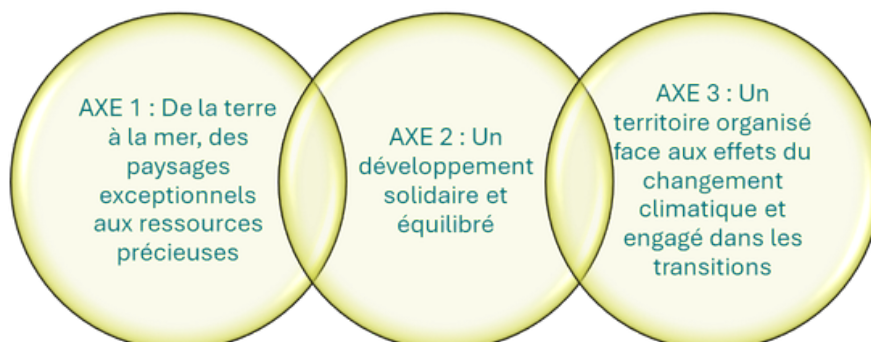
COMMENT S'EST-IL CONSTRUIT ?

L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique a fait l'objet de nombreux débats, échanges et concertation. Différents ateliers ont été organisés afin que les élus et techniciens communaux et communautaires, ainsi que les partenaires institutionnels puissent alimenter les réflexions et poser les bases des grands axes de développement. A la suite des ateliers, les élus du SIOCA ont pu affiner le contenu du projet politique au fil des différents COPIIL organisés sur le PAS. Le document finalisé a ensuite été présenté aux élus et techniciens du territoire afin d'aboutir à une version co-construite et partagée.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'OUEST CORNOUAILLE AU COEUR DU PROJET

La capacité du territoire à accueillir les activités et la population est au cœur de la stratégie de développement définie pour les 20 prochaines années, notamment du point de vue de la disponibilité de la ressource en eau et l'ensemble des éléments qui la compose (cours d'eau, plan d'eau, zones humides, marais, ...).

LE PAS S'ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES



AXE 1 : DE LA TERRE À LA MER, DES PAYSAGES EXCEPTIONNELS AUX RESSOURCES PRÉCIEUSES

1.1 Le patrimoine naturel : une richesse à conforter

L'ouest Cornouaille se compose de nombreux sites emblématiques et diversifiés (Pointe du Raz, Pointe du Millet, baie d'Audierne,...) qui font la singularité du territoire. Leur qualité paysagère et environnementale est reconnue au travers d'inventaires et de protections diverses (Natura 2000, Grand site de France, projet de Réserve Naturelle Régionale, ZNIEFF, espaces naturels sensibles,...).

Au delà de cette nature exceptionnelle et remarquable, des paysages plus ordinaires (maillages bocagers, boisements, milieux littoraux, milieux humides, ...) structurent la trame verte et bleue de l'Ouest Cornouaille.

Le SCoT de l'Ouest Cornouaille entend préserver, restaurer et valoriser son patrimoine naturel et ses différentes composantes.

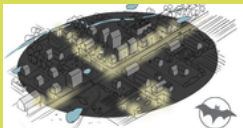
Objectif

Identifier, protéger, et restaurer le capital environnemental et paysager du territoire :

- Notamment les écosystèmes (bois, forêts, bocage, landes, espaces agricoles, rivières, zones humides et tourbières, milieux littoraux et marins...);
- Les zones humides, les cours d'eau et leurs abords, qu'il convient de valoriser ;
- En valorisant les éléments qui composent la Trame Verte et Bleue comme des atouts paysagers, vecteurs d'attractivité ;

Préserver et valoriser les ressources connexes aux réservoirs de biodiversité :

- Les continuités écologiques (coupures d'urbanisation, cordons végétaux et humides, réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques) ;
- Les espaces naturels dégradés et les continuités écologiques littorales qu'il convient de réhabiliter et restaurer ;
- La « Trame noire » à identifier et restaurer ;
- Les sites reconnus (Grand Site de France et Réserve Naturelle Régionale) à inscrire dans le projet du territoire, tout en veillant à leur préservation.



DÉFINITION DE LA TRAME NOIRE

Ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques dont l'identification tient compte des besoins d'obscurité de la biodiversité nocturne impactée par la pollution lumineuse

1.2 Préserver, valoriser et limiter l'artificialisation des sols

Les sols sont une ressource essentielle, abritant une biodiversité spécifique et assurant des services écosystémiques majeurs (stockage du carbone, régulation du cycle de l'eau et production de biomasse) indispensables au territoire.

Ces dernières années, le territoire de l'Ouest Cornouaille connaît une artificialisation marquée des sols, liée notamment à une forte consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le projet de SCoT a pour objectif de poursuivre les politiques locales déjà engagées visant à limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et l'artificialisation des sols, tout en intégrant le cadre législatif et réglementaire de la loi Climat et Résilience.

Objectif

Garantir une gestion économe de l'espace et limiter l'artificialisation des sols :

- En s'inscrivant dans une trajectoire de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, visant à :
 - Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de manière à tendre vers un maximum de **229 hectares** sur la période **2021-2031**, comprenant :
 - Une **réduction de 50%** appliquée à chaque EPCI par rapport à la consommation constatée sur la période 2011-2021 ;
 - 24 ha alloués à des projets économiques et d'équipements structurants à l'échelle de l'Ouest Cornouaille.
 - Réduire l'artificialisation :
 - De **65%** entre **2031 et 2041*** ;
 - De **80%** entre **2041 et 2050***

*par rapport à l'artificialisation constatée sur la période 2011-2021

Promouvoir un développement résilient et mesuré :

- Par un encadrement et une maîtrise du mitage du territoire ;
- Par des politiques de renaturation innovantes des espaces artificialisés ;
- Par une préservation de la trame brune.



DÉFINITION DE LA TRAME BRUNE

Ensemble des continuités de surfaces laissées en pleine terre

1.3 Garantir les équilibres entre préservation du paysage et développement de l'Ouest Cornouaille

Les différentes activités humaines prenant place en Ouest Cornouaille, façonnent la richesse des paysages et participent à leur préservation et valorisation.

Afin de préserver les spécificités du territoire qui contribuent à son attractivité, il est nécessaire de trouver un équilibre entre la protection du patrimoine paysager et le développement des activités anthropiques.

Objectif

Préserver et pérenniser les activités agricoles qui participent à l'animation des paysages :

- Notamment le foncier agricole stratégique qu'il convient de protéger ;
- Garantir la fonctionnalité de l'espace agricole par une maîtrise du mitage et une réduction des conflits d'usages.

Préserver les espaces productifs et naturels du littoral :

- En protégeant les zones portuaires et conchylicoles des pressions foncières ;
- En encadrant les usages récréatifs afin de limiter les conflits d'usage et les impacts sur les milieux.

Retrouver, améliorer et préserver la qualité des eaux littorales :

- Pour les différents usages (baignade, conchyliculture, pêche à pieds, pêche embarquée, tourisme) ;
- Soutien aux filières dépendantes de la qualité de l'eau par une valorisation de leur produits (IGP, circuits courts, ...);
- Coordination des actions avec les syndicats de bassin versant porteurs des SAGE, les territoires voisins, les services de l'État et les autres partenaires.

Assurer la préservation des paysages par la mise en valeur du patrimoine bâti :

- Identification et sauvegarde du patrimoine bâti d'intérêt paysager ;
- Incitation à inscrire les opérations d'aménagement dans une démarche de qualité ;
- Intégration harmonieuse des projets de transitions énergétiques, économiques, écologiques dans le paysage.

1.4 Réinventer la maritimité comme levier d'identité, de culture et de lien social

En Ouest Cornouaille, l'océan n'est pas seulement un espace économique ou naturel : il est un socle identitaire, un héritage vivant, un lien entre les générations.

Le SCoT entend faire de cette identité maritime un levier de cohésion, de transmission et d'innovation. Pour ce faire, il est essentiel de développer une véritable culture partagée, accessible à tous, qui valorise la richesse du patrimoine maritime et encourage la transmission des savoirs.

Objectif

Développer les événements maritimes, les espaces muséographiques, les parcours pédagogiques ;

Renforcer le lien à l'océan dans les projets éducatifs, touristiques et artistiques ;

Valoriser le patrimoine maritime matériel et immatériel :

- L'architecture portuaire, les phares, les conserveries, les savoir-faire, la toponymie ;
- Les sites à enjeux paysagers et patrimoniaux : ports de Douarnenez, Lesconil, Saint-Guérolé, Audierne, ... ;
- Soutien aux démarches de valorisation : labellisation (ex. : "Port d'intérêt patrimonial"), circuits de découverte, muséographie, événements culturels.

AXE 2 : UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ÉQUILIBRÉ

2.1 Une économie dynamique et solidaire au service de l'attractivité de l'Ouest Cornouaille

L'économie de l'Ouest Cornouaille repose principalement sur les activités maritimes et l'agriculture, piliers historiques du territoire et sources d'emplois.

L'industrie agroalimentaire y est également bien implantée.

Territoire attractif sur le plan résidentiel, les activités liées aux besoins des habitants et des touristes, notamment dans les services, la construction, la santé et le commerce se développent également.

Objectif

Structurer une économie maritime durable, innovante et ancrée localement :

- En maintenant et en adaptant les infrastructures portuaires aux transitions :
 - Recensement et préservation des espaces stratégiques pour les activités maritimes ;
 - Maintien et modernisation des équipements portuaires ;
 - Prise en compte des risques littoraux sur les espaces portuaires...
- En diversifiant les activités maritimes et en soutenant les filières émergentes :
 - Développement des activités de production liées à la mer (dont algoculture, conchyliculture...);
 - Soutien à la construction et la réparation navale artisanale : en réservant les espaces dédiés sur les ports, en soutenant les projets ;
 - Étude du potentiel de développement des énergies marines renouvelables...
- En valorisant les savoir-faire et en renforçant l'attractivité des métiers liés à la mer :
 - La formation, l'apprentissage maritime et les métiers de la mer ;
 - Les dynamiques de transmission et d'installation...

Accompagner une agriculture pérenne face aux enjeux de transitions :

- En soutenant les activités et outils de production agricoles :
 - Valorisation des savoirs-faire et des métiers agricoles et agro-alimentaires ;
 - La création, l'installation et la pérennité des exploitations existantes...
- En accompagnant les évolutions de la filière :
 - Valorisation des pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement ;
 - Consommation locale, par un développement du soutien aux filières de circuits courts et projets alimentaire territoriaux;
 - Diversification de l'activité agricole notamment la vente directe à la ferme, l'agritourisme et la production d'énergies renouvelables.

Objectif

Pérenniser un développement économique équilibré :

- En organisant et en planifiant le développement économique en fonction de l'armature territoriale : il s'agit de conforter et d'optimiser les sites existants, d'accompagner le développement économique et de pérenniser les activités en place ;
- En favorisant une logistique de proximité notamment pour les filières agro-alimentaires, halieutiques et industrielles du territoire.

Soutenir le dynamisme commercial équilibré :

- En faveur des centralités ;
- Par une optimisation du foncier des zones d'activités commerciales : encourager la densification, la rénovation et la réutilisation des zones existantes ;
- Promouvoir une intégration architecturale et paysagère des constructions de qualité.

Développer un tourisme pérenne et diversifié :

- Promotion d'une politique durable autour des sites emblématiques ;
- Renforcement des filières touristiques marchandes.

2.2 Un développement soutenu par une armature territoriale partagée

L'actuelle structuration du territoire reflète l'histoire du développement de l'Ouest Cornouaille et l'implantation de ses activités : habitat, emplois, commerces, services et infrastructures de transports.

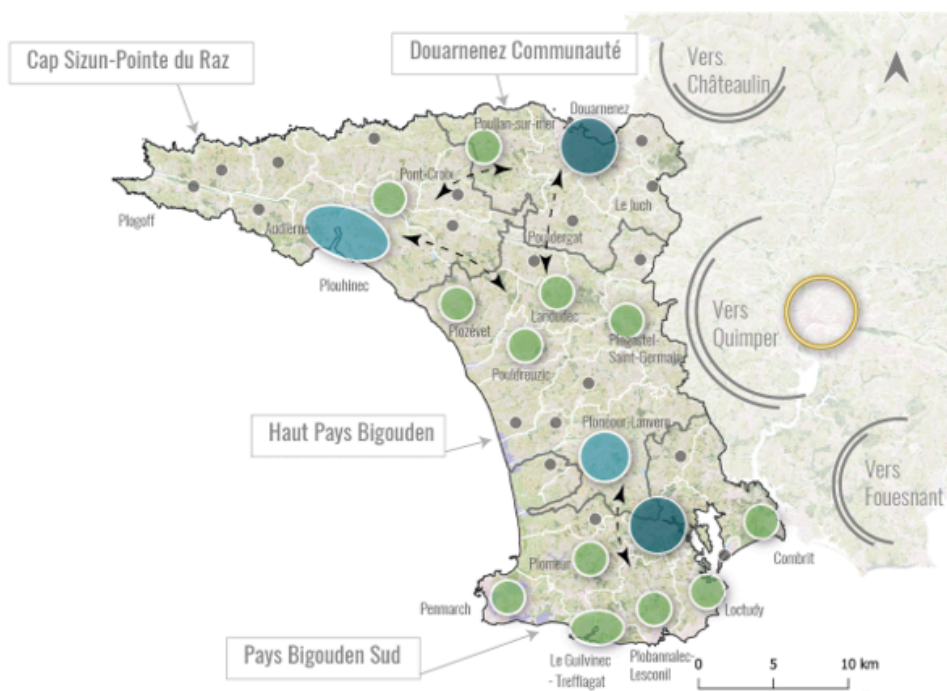
S'appuyant sur cet héritage, la nouvelle armature territoriale traduit la vision et l'organisation souhaitée par les élus à horizon de 20 ans, fondée sur une logique de droits et de devoirs pour chaque commune. Cela implique la responsabilité pour chacune d'entre elles d'assumer pleinement son rôle dans le fonctionnement territorial, afin de répondre aux besoins de la population tout en recherchant un développement le plus sobre possible.

Objectif

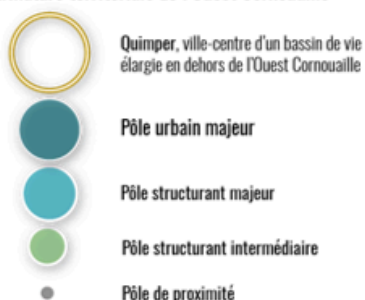
Conforter les pôles urbains majeurs et garantir les équilibres géographiques et solidarités du territoire en Ouest Cornouaille :

- En affirmant le rôle de chaque commune au sein de l'armature territoriale ;
- En renforçant les différents pôles structurants et en leur permettant d'assurer leur rôle dans l'Ouest Cornouaille ;
- En encourageant le développement des communes de proximité et en leur permettant de répondre aux besoins de leurs habitants ;
- En renforçant le lien entre toutes les communes des EPCI, notamment par l'accueil d'équipements, d'activités, de services structurants qui bénéficient à tous (principes de mutualisation).

Armature territoriale de l'Ouest Cornouaille à 20 ans



Armature territoriale de l'Ouest Cornouaille



Principales coopérations supra-communales



Objectif

Adapter l'offre de logements pour répondre au mieux aux évolutions démographiques (desserrement des ménages et nouveaux arrivants) :

- En affirmant une ambition démographique et d'accueil de population en deux temps :
 - 2026-2036 : + 0,3% par an*
 - 2036-2046 : + 0,15% par an*

*en moyenne à l'échelle de l'Ouest Cornouaille

- En déclinant les ambitions démographiques et les objectifs résidentiels associés en référence à l'armature territoriale.

Aménager le territoire en adéquation avec les capacités foncières :

- Diversification de l'offre de logements afin de répondre à la grande diversité des besoins et limiter l'étalement urbain :
 - Diversifier l'offre de logement en tailles, statuts d'occupation et formes de logements variés ;
 - Développer et favoriser la création de nouveaux logements en faveur des résidences principales.
- Inscription de l'Ouest Cornouaille dans une logique de sobriété foncière :
 - Promouvoir et privilégier des modes d'aménager qui contribuent à la lutte contre l'étalement urbain par la densification, le renouvellement urbain, la rénovation énergétique, ... ;
 - Adapter les densités aux réalités du territoire.



Douarnenez

Objectif

Doter l'Ouest Cornouaille des équipements, services et infrastructures adaptés aux besoins de la population et des entreprises :

- En favorisant le maintien et l'évolution d'une offre d'équipements et de services permettant de répondre aux besoins des populations actuelles et futures ;
- En assurant la pérennité des équipements et services qui font le dynamisme et l'attractivité des communes de l'Ouest Cornouaille et permettre leur développement cohérent ;
- En favorisant le développement des infrastructures numériques de nature à pérenniser l'attractivité et le dynamisme.



Centre ancien de Pont-l'Abbé



Exemple Villa Gaïa Quimper

2.3 Renforcer et développer les mobilités durables alternatives à l'autosolisme

La Stratégie mobilité Ouest Cornouaille (STRAMOC) et les schémas directeurs vélo intercommunaux déclinés à partir de celui de l'Ouest Cornouaille visent à faciliter la mobilité pour tous, réduire l'usage de la voiture, optimiser l'organisation des déplacements et mettre en place une gouvernance des politiques de mobilités cohérente et efficace.

Le SCoT réaffirme ces objectifs en insistant sur l'intérêt de diversifier les solutions de mobilité et de décarboner les déplacements à horizon 20 ans.

Objectif

Faciliter l'accès aux services du quotidien :

- Renforcement du lien entre urbanisme et mobilité dans les documents de planification et études d'aménagement locaux ;
- Amélioration de l'apaisement des centralités par des aménagements piétons et vélos adaptés.

Améliorer, renforcer et diversifier les services de mobilités motorisés les plus vertueux :

- Renforcement de la desserte en transport collectif (urbain, interurbain et à la demande) ;
- Développement de pratiques de mobilité partagée (covoiturage, autopartage, voire autostop).

Favoriser l'intermodalité :

- Aménagement de lieux stratégiques d'intermodalité.

Préserver le littoral de la pression anthropique liée aux déplacements :

- En aménageant des zones de stationnement en amont du littoral et en réorganisant l'accessibilité des zones touristiques.



Autopartage Le Juch

Objectif

Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs :

- En intensifiant toutes les actions en faveur du développement de la pratique :
 - Du vélo notamment via la mise en œuvre des schémas locaux ;
 - De la marche en identifiant et sécurisant les liaisons piétonnes.

Faciliter les mobilités liées aux activités maritimes :

- Expérimentation de services de navettes maritimes et des passerelles inter-ports.



Itinéraire cyclable Train Birinik



Service de covoiturage subventionné de l'ouest Cornouaille, en partenariat avec Karos

AXE 3 : UN TERRITOIRE ORGANISÉ FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENGAGÉ DANS LES TRANSITIONS

3.1 Protéger et sécuriser la ressource en eau

La question de la ressource en eau est centrale pour l'Ouest Cornouaille car elle est à la fois limitée et sous pression, le changement climatique accentuant la tension en cours.

L'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (continentaux et maritimes) constitue un défi pour l'Ouest Cornouaille.

Objectif

Sécuriser la ressource en eau potable et son accessibilité :

- Prise en compte des capacités d'accueil liées à la ressource en eau dans le calibrage des projets ;
- Préservation des installations, équipements et périmètres de captages ;
- Intégration des têtes de bassins versants dans les stratégies d'aménagement ;
- Amélioration de la qualité des eaux de surface ;
- Adaptation de l'urbanisation à la disponibilité de la ressource en eau ;
- Étude de la diversification des sources, en engageant des interconnexions des systèmes d'approvisionnement ;
- Mise en œuvre de politiques de réduction des consommations en eau.

Améliorer la qualité des rejets dans les milieux naturels et garantir les capacités d'assainissement des communes :

- Maintien et amélioration des performances des dispositifs d'assainissement collectif existants ;
- Prise en compte des performances et capacités des stations d'épuration dans la conception des projets d'aménagement ;
- Mise en conformité des systèmes d'assainissement individuels existants et futurs ;
- Intégration des risques littoraux dans la localisation des dispositifs d'assainissement collectif ;
- Dans une logique partenariale, incitation à la mise en œuvre d'actions sur les territoires situés en amont de l'Ouest Cornouaille, dont dépendent la qualité des eaux de nos territoires.

3.2 S'organiser et s'adapter aux risques

L'Ouest Cornouaille est fortement exposée aux risques naturels liés à sa façade maritime : submersion marine, érosion côtière, intrusions marines dans les terres basses.

Dans un contexte de changement climatique, il convient de s'adapter et de préserver les biens et les personnes en mettant en œuvre des politiques adaptées pour faire face à tous les risques notamment littoraux présent sur le territoire.

Objectif

Du littoral aujourd'hui au littoral de demain : anticiper et adapter l'action :

- Diminution des extensions urbaines vers de nouveaux secteurs et réflexions prospectives sur des logiques de relocalisation dans les zones soumises à un risque ;
- Projection du recul du trait de côte et du risque d'inondation ;
- Anticipation de l'évolution des constructions dans les zones soumises au risque d'élévation du niveau marin ;
- Mise en œuvre de solutions fondées sur la nature au sein des projets d'aménagement.

Prendre en compte les risques dans la localisation et le développement des activités du territoire (habitat, économie, équipements) :

- Identification et maîtrise de l'ensemble des risques du territoire ;
- Adaptation des aménagements existants et futurs face aux risques.

Porter un projet résilient pour limiter les risques :

- Protection des sols de l'imperméabilisation ;
- Accompagnement d'expérimentations contre le risque incendie (pâturage...) et en valorisant les démarches concluantes ;
- Prise en compte de la protection des populations et des milieux dans le développement d'activités industrielles pouvant présenter un risque.

3.3 Poursuivre et favoriser la transition énergétique et climatique

Dans le cadre du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie n°3 (PPE 3) (rajouter la TRACE), la France renforce son engagement en faveur de la sortie des énergies fossiles. Dans cette perspective, l'Ouest Cornouaille est appelée à contribuer à un effort collectif visant à la fois la réduction des consommations énergétiques, l'électrification des usages et le développement d'une production d'énergie décarbonée capable de répondre aux différents besoins du territoire.

À l'horizon de 20 ans, l'enjeu pour le SCoT est d'apporter une réponse coordonnée à l'échelle de l'Ouest Cornouaille face aux défis de la transition énergétique.

Objectif

Réduire les besoins et les consommations :

- En accompagnant la rénovation énergétique de l'habitat sur tout le territoire ;
- En poursuivant les dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU, PIG, etc.) ;
- En faisant preuve de sobriété énergétique, notamment au travers des objectifs de réduction de l'artificialisation, de modes d'urbanisation, de mobilités actives ou encore de transition énergétique.

Renforcer la transition énergétique :

- En encourageant l'élaboration de stratégies intercommunales de développement des énergies renouvelables (PCAET, schéma directeur, ...);
- En poursuivant le déploiement des énergies renouvelables prioritairement à terre ;
- En permettant le développement de la filière bois-énergie dans le respect de la trame verte et bleue ;
- En étant prêt à innover en matière de transition énergétique dans les espaces portuaires.



SUITE DE LA PROCÉDURE...

Le PAS, débattu lors du comité syndical du 24 février 2026, définit le cadre général du développement du territoire pour les 20 prochaines années. L'ensemble des orientations qu'il établit sera décliné de manière opérationnelle dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce dernier s'impose dans un rapport de compatibilité, aux différents documents de planification locaux (PLH, PLU/PLUi, PCAET) ainsi qu'aux opérations et projets d'aménagement d'envergure.

L'élaboration du DOO constitue la prochaine étape de la procédure. Comme pour les phases précédentes, ce travail sera conduit en concertation avec les élus communautaires et communaux, les techniciens, ainsi que l'ensemble des partenaires du SIOCA.

Le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

